

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2012 À 18 HEURES 30

PUBLIE LE

21 DEC. 2012

N° 5 - 220 / 2012 : ASSAINISSEMENT : TARIFS DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT
 COLLECTIF - COMMUNE DU SÉQUESTRE

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 18 décembre 2012 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Claude JULIEN

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Marie-Pierre GRANIER, Michel FOURNIALS, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Jean-Marie COUDERC, Claude COSTES, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Pascal LAMESLE, Jean-Michel DOUREL, Marie-Claude DURAND, Alain LONG, Eliane CARLES, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Serge NEAU.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 43

Votants (titulaires, suppléants votants) : 37

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2012**N° 5 - 220 / 2012 : ASSAINISSEMENT : TARIFS DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COMMUNE DU SÉQUESTRE**Pilote : AssainissementAutres services concernés : Direction générale
Finances et budget**Monsieur Jean Claude De LAPANOUSE, rapporteur,**

Le conseil communautaire réuni le 3 juillet 2012 a approuvé sur la totalité de son territoire l'harmonisation des tarifs collecte de la redevance assainissement collectif à 0,615 euros HT le m³, tarif applicable à partir de 2013, hormis pour 5 communes dont les tarifs actuels sont supérieurs.

Ce tarif harmonisé est proportionnel : aucune part fixe ne sera désormais réclamée.

En 2008, la commune du Séquestre avait institué une tarification progressive sur la part collecte de l'assainissement. Cette structure tarifaire avait été maintenue par l'agglomération après le transfert de compétence. La commune souhaiterait le maintien de cette structure tarifaire avec progressivité sur son territoire pour la part collecte de l'assainissement.

Ce maintien d'un tarif progressif doit permettre néanmoins à l'agglomération de percevoir le même montant total de recettes que s'il n'y avait pas d'application de progressivité et seulement l'application du nouveau tarif harmonisé à l'échelle du territoire de la communauté d'agglomération.

Pour y parvenir en maintenant les tranches tarifaires de la part collecte existante, les tarifs doivent être revus comme suit :

Commune	Part collecte proportionnelle en € hors taxe /m³
Part de 0 à 30 m ³ /an	0
Part de 31 à 60 m ³ /an	0,29
Part de 61 à 100 m ³ /an	0,45
Part de 101 à 150 m ³ /an	0,71
Part de 150 à 200 m ³ /an	0,96
Part au-delà de 200 m ³ /an	1,21

Solt pour la redevance assainissement totale, englobant la part collecte et la part traitement les montants suivants:

Commune	TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTE + TRAITEMENT 2013 Part proportionnelle en € HT/m ³
LE SEQUESTRE	
Part de 0 à 30 m ³ /an	0 + 0,66 = 0,66 €
Part de 31 à 60 m ³ /an	0,29 + 0,66 = 0,95 €
Part de 61 à 100 m ³ /an	0,45 + 0,66 = 1,11 €
Part de 101 à 150 m ³ /an	0,71 + 0,66 = 1,37 €
Part de 151 à 200 m ³ /an	0,96 + 0,66 = 1,62 €
Part au-delà de 200 m ³ /an	1,21 + 0,66 = 1,87 €

Cette redevance est applicable à tous les usagers du service d'assainissement collectif communautaire. Sont usagers toutes les personnes raccordées au réseau d'assainissement sur le territoire de la communauté pour le déversement de leurs eaux usées.

Conformément aux dispositions réglementaires, la redevance d'assainissement communautaire des établissements industriels ou assimilés est affectée par l'application de coefficients correctifs. Ceux-ci sont fixés par les conventions particulières de rejet établies au profit de chaque établissement.

Je vous propose de maintenir sur le territoire de la commune du Séquestre et à titre expérimental la structure tarifaire progressive de la part redevance collecte de l'assainissement collectif suivant les tranches tarifaires précisées ci-dessus.

Le montant de l'assainissement communautaire sera notifié à chaque commune. Il sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le code général de collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 ;

Vu la délibération communautaire portant sur les redevances d'assainissement collectif du 8 décembre 2009

Vu la délibération communautaire portant sur les redevances d'assainissement collectif du 3 juillet 2012

Vu l'avis favorable du bureau du 4 décembre 2012,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de fixer à titre expérimental les tarifs des tranches progressives de la redevance assainissement de la commune du Séquestre avec mise en application à compter du 1^{er} janvier 2013 à :

Commune	TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTE + TRAITEMENT 2013 Part proportionnelle en € HT/m ³
LE SEQUESTRE	
Part de 0 à 30 m ³ /an	0 + 0,66 = 0,66 €
Part de 31 à 60 m ³ /an	0,29 + 0,66 = 0,95 €
Part de 61 à 100 m ³ /an	0,45 + 0,66 = 1,11 €
Part de 101 à 150 m ³ /an	0,71 + 0,66 = 1,37 €
Part de 151 à 200 m ³ /an	0,96 + 0,66 = 1,62 €
Part au-delà de 200 m ³ /an	1,21 + 0,66 = 1,87 €

DIT QUE les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe de l'assainissement collectif au chapitre 70 - article 7061.

Pour extrait conforme,
Fait le 18 décembre 2012,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

